



**BRESSUIRE - CREATION DE CHEMINS AGRICOLES
SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE NOIRLIEU
- MARCHE UNIQUE -**

Marché de travaux selon la procédure adaptée
Articles R2123-1, L2123-1, L1111-2 du Code de la Commande Publique

- Création de chemins empierrés - de busages - rétablissement de drains
- Suppression et plantation de haies.

Localisation des travaux : **Commune Déléguée de Noirliu**
- secteurs « La Brétignollerie, l'Epinois, Les Tonnelles, La Croix -

▶ **Maître d'ouvrage** : Commune de Bressuire

Dossier de Consultation aux Entreprises et renseignements

➡ Téléchargement sur le site <http://www.marches-securises.fr>

▶ **Décomposition du lot** :

▶ MARCHE UNIQUE - Voirie -

▶ **Visite du site des travaux obligatoire**

Les candidats devront obligatoirement s'être rendu sur le site, préalablement à la remise de l'offre, afin de reconnaître les lieux où les travaux doivent être réalisés.

La visite aura lieu le lundi 20 juillet 2020 à 14 h 00.

▶ **Délai d'exécution** :

Le marché commence à la date de l'accusé de réception de l'ordre de service. Sa durée globale du marché est fixée à 3 mois – **début des travaux** → **Octobre 2020** (hors période de préparation), **fin IMPERATIVE** au 31/01/2021.

▶ **Date limite de remise des offres** : **30 juillet 2020 à 12 h.**

Transmission par voie électronique **OBLIGATOIRE** sur le site <http://www.marches-securises.fr>.

▶ **Critères d'attribution** :

* Prix	70 %
* Valeur technique	30 %